



# Débat d'Orientation 2025

Conseil communautaire

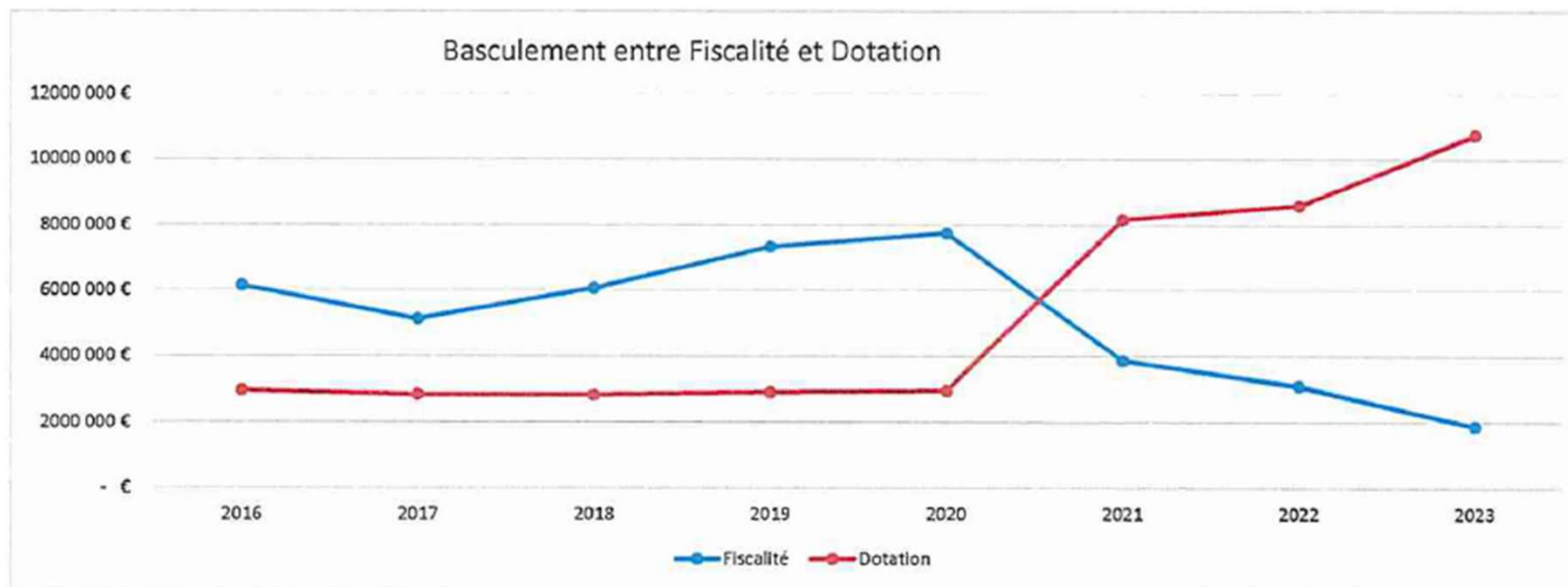
25 novembre 2024

# Un contexte national en tension

- Le projet de loi de finances 2025 prévoit de trouver 60 milliards d'euros d'économie (en baisses de dépenses et recettes nouvelles), dont une partie sera financée directement ou indirectement par les collectivités. Ainsi les mesures suivantes sont envisagées, ce qui globalement entrave l'investissement public local, les collectivités contribuant pour 70% à cet investissement :
  - Augmentation des cotisations CNRACL de 4 points. L'impact pour OBC est évalué à 145 000 €.
  - Baisse du FCTVA de 16,4% à 14,8%. L'impact pour OBC est évalué à 100 000 €.
  - Gel de la DGF.
  - Baisse du Fonds Vert de 2,5 à 1 milliard d'euros. OBC a déposé 12 dossiers.
  - Suspension des aides financières (PST) par le Département du Morbihan. L'impact pour OBC est de 112 500 €.
  - Réduction des dépenses du Conseil Régional de 56 millions d'euros.
- A ce jour, et dans l'attente de la confirmation de ces mesures, l'impact pour OBC est une réduction de 357 500 €, auxquelles il conviendra d'ajouter les choix de la Région et du Fonds Vert dont le montant n'est pas encore connu.
- Par prudence l'enveloppe totale est estimée à 500 000 € de réduction.

# Une fiscalité directe réduite

- Les dernières réformes ont accentué un phénomène engagé depuis 1998 visant à limiter la liberté d'action, l'autonomie fiscale pour les collectivités. Ces évolutions ont bénéficié aux entreprises dont les bases fiscales ont été réduites de moitié.
- Le graphique suivant illustre l'accélération de cette tendance.



# Une situation financière saine

- La situation financière de la communauté de communes est saine. L'analyse de la dette de l'Etat, des transferts de compétences non financés, du désengagement de l'Etat dans les services publics locaux, de la réduction des subventions de nombreux partenaires, nous a permis de conserver des marges de manœuvre et d'envisager les efforts financiers importants qui ne vont pas manquer d'être demandés pour redresser la situation financière du pays. Pour rappel nous avons agi sur différents leviers:
  - Désendettement important (baisse de 12 à 6 millions d'euros de capital restant dû).
  - Autofinancement de l'ensemble des investissements (hors budgets financés par une redevance).
  - Autofinancement de la fibre (8,4 millions d'euros).
  - Optimisation des charges (augmentation du 011 inférieure à l'inflation au-delà de la mise en place de la politique mobilité en 2023 – compensée par des recettes).
  - Développement de nombreux services.



# Les budgets M4

- Les budgets en M4 regroupent les compétences qui doivent être financées par une redevance ou une fiscalité dédiée :
  - Compétence Déchets : redevance Services Déchets (RSD) (incitative ou pas)
  - Compétence Assainissement Non Collectif (ANC) : Facturation au contrôle effectué.
  - Compétence Transport collectif : Versement mobilité.
  - Le budget halte fluviale dont le financement est assuré par le loyer de l'entreprise.

# Evolutions 2025

- Les dépenses du budget mobilité seront financées par le versement mobilité à 100% pour un total envisagé de 1,4 M € sans subvention du budget principal.
- Pour le budget déchets l'équilibre nécessite une augmentation de la redevance de près de 300 000 € pour un total de dépenses de fonctionnement de 6,6 M €. Les investissements pour l'harmonisation se poursuivent avec un emprunt de 1,3 M €.
- Pour le budget assainissement (SPANC) le budget est équilibré avec la prise en compte du financement des deux études par les communes et les budgets OBC concernés.
- Le budget halte fluviale s'équilibre à 32 000 € sans apport du budget principal avec une possibilité d'investissements à venir.

# CONCEPTION DU BUDGET 2025

- Le projet de budget a été réalisé dans une perspective de budget base zéro (BBZ), sans tenir compte des résultats 2024 et en dissociant les dépenses obligatoires, des dépenses opérationnelles, qu'il est possible de poursuivre ou arrêter et les dépenses nouvelles. Le budget primitif est donc proposé à l'adoption par le Conseil Communautaire en décembre pour une mise en œuvre sur l'année complète.
- Conçu entre août et novembre, le processus budgétaire a été réduit. Sa saisie et son analyse ont été une nouvelle fois améliorés pour identifier les enjeux et faciliter les choix politiques.
- Le projet de budget 2025 propose également une estimation d'augmentation du chapitre 012 de 2,83% pour tenir compte d'une augmentation des salaires et charges patronales estimée à 4,59% sur l'année 2025 (Comprenant le GVT, la fin de la compensation de la hausse 2024 de la CNRACL et l'augmentation du SMIC)
- Pour poursuivre le désendettement et améliorer l'équilibre du budget de fonctionnement, l'investissement a été revu pour correspondre aux moyens effectifs mobilisables sur 2025 (capacité financière, capacité humaine de suivi).

# REPARTITION PRODUITS - CHARGES

	2025
Fiscalite EPCI	17,30 M€
Ac	-4,30 M€
Solde net EPCI	13,00 M€
Besoin net de financement des Services	
SPOP	-2,60 M€
Culture Tourisme	-2,60 M€
Administration générale	-2,90 M€
(dgs,ressources humaines , informatique, finance)	
Part pour incertidute	-0,50 M€
total besoin	-8,60 M€
Solde pour investissement brut	4,40 M€



# Les perspectives pour 2025

(hors budgets M4)

- Les efforts engagés depuis plusieurs années pour conserver une bonne situation devront être poursuivis, à savoir:
  - Poursuite de la réflexion sur le périmètre des services et l'optimisation des effectifs.
  - Poursuite de la réflexion sur les compétences.
  - Poursuite de la réflexion sur le coût des services avec le contrôle de gestion.
  - Réajustement de la part de financement par les communes des compétences transférées.
  - Priorisation des actions au sein des services.
- Cette maîtrise des dépenses doit s'accompagner également d'une réflexion sur les recettes:
  - Quelle évolution de la fiscalité dans le contexte actuel et celui des évolutions réglementaires connues au niveau des bases de Taxes Foncières.
  - Quel prix retenir pour les services (pour rappel la part des usagers représente 7% des recettes).

# Poursuite de l'optimisation des effectifs

- Nous avons initié en 2024 une politique de réduction des ETP, avec plusieurs réorganisations de services qui vont s'étaler sur 3 années (2024 – 2026).
  - Pour 2024 la baisse a été de 5,12 etp (contre 2,5 prévus).
  - Pour 2025 la baisse envisagée est de 11 etp.
  - Enfin la baisse prévue pour 2026 est de 1,5 etp.
- Les réorganisations se sont opérées comme suit:

• Service déchets (suite à harmonisation)	- 8 etp
• Réorganisation du pôle culture & tourisme et passage à la régie directe pour les Landes :	-2,2 etp
• Fermeture multi accueil de Ruffiac	-2,6 etp
• Départs à la retraite / mutations non remplacés divers services	-4,82 etp
- Ces évolutions sont la conséquence d'un travail d'optimisation des moyens mais cela peut impacter également le périmètre du service rendu.

# Evolution des effectifs

	ETP 2017	ETP 2024	ETP 2025 (Estimé)	Evolution 2017- 2025
AG-RH-FI	21,8	29,1	27,5	5,7
Comm-Elus	1	4,4	4	3,0
Eco- Aménagement	4,8	10,2	8,5	3,7
Environnement	23,7	17,6	15,2	-8,5
SPOP-Piscine	65,8	87,5	85,3	19,5
Culture-Tourisme	19,1	34,5	37,0	17,9
Déchets	20	24,8	20,8	0,8
Déchetterie	0	6	7	7,0
SPANC	5	5	5	0,0
	161,2	219,1	210,3	49,1

Transfert  
facturation  
(1 ETP)  
Budget  
principal  
vers  
annexe

# EVOLUTION DE LA MASSE SALARIALE (012)

BUDGET - 012	Budget 2022	CA 2022	Budget 2023	CA 2023	Budget 2024	CA 2024 au 31/10/2024	Budget 2025	Ecart 2024/2025	% d'écart
BUDGET PRINCIPAL	6 951 855 €	6 762 002 €	7 252 219 €	7 249 368 €	7 591 754 €	6 231 772 €	7 856 995 €	265 241 €	3,49%
BUDGET PISCINE	372 481 €	335 042 €	362 659 €	337 456 €	367 076 €	245 234 €	383 985 €	16 908 €	4,61%
BUDGET CULTURE&TOURISME	1 304 977 €	1 276 592 €	1 360 878 €	1 358 650 €	2 075 020 €	1 717 299 €	2 188 097 €	113 077 €	5,45%
BUDGET MOBILITE	- €	- €	100 965 €	94 615 €	106 000 €	95 240 €	117 827 €	11 827 €	11,16%
BUDGET SPANC	176 000 €	169 223 €	200 000 €	195 852 €	218 785 €	176 711 €	250 159 €	31 374 €	14,34%
BUDGET DECHETS	911 800 €	911 735 €	997 000 €	996 627 €	1 489 608 €	1 118 369 €	1 433 903 €	- 55 705 €	-3,74%
AUTRES BUDGETS	49 000 €	48 999 €	29 205 €	9 112 €	46 000 €	- €	- €	- 46 000 €	-100,00%
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b>9 766 113 €</b>	<b>9 503 594 €</b>	<b>10 302 926 €</b>	<b>10 241 680 €</b>	<b>11 894 243 €</b>	<b>9 584 625 €</b>	<b>12 230 964 €</b>	<b>336 721 €</b>	<b>2,83%</b>

# Les compétences et les transferts de charges

- Différents cas peuvent se présenter:
  - Les compétences qui n'ont fait l'objet d'aucun transfert de charges par les communes;
  - Les compétences qui ont fait l'objet d'un transfert partiel par les communes;
  - Les compétences qui ont fait l'objet de transferts de charges par certaines communes uniquement;
  - Les compétences qui ont fait l'objet de transferts de charges par les communes.
- Aujourd'hui plusieurs transferts de compétences pèsent fortement sur les finances d'OBC. Quelques exemples:
  - SDIS: Transfert de charge de 425 000 € pour un besoin de financement 2025 de 873 000 € suite à l'augmentation continue de la participation ;
  - Petite enfance: Transfert de charge de 90 000 € pour un besoin de financement de 1 049 000 €.
  - France Service: Aucun transfert de charges pour un besoin de financement de 180 000 € (subventions déduites).
  - Musée de la Résistance: 40 000 € de transferts de charges pour un besoin de financement de 140 000 €.
- Un groupe de travail composé de membres de la conférence des maires a été constitué pour travailler sur ces sujets pour connaître également les attentes des communes sur le niveau de service qu'elles souhaitent pour les habitants et les acteurs économiques du territoire et analyser le coût réel des services. A ce titre un contrôleur de gestion a été embauché pour une durée de 3 ans.
- Plusieurs questions peuvent être étudiées allant jusqu'à la possibilité de poursuivre ou non l'exercice de la compétence.

# Le prix des services

- A ce jour la couverture des coûts de fonctionnement par les usagers est de 7% environ pour une recette totale d'1 500 000 €.
  - Si pour certains services comme la petite enfance pour lequel les prix sont fixés par la CAF, il est possible de revoir les tarifs des autres prestations. Le bureau propose une augmentation de 3% pour un gain d'environ 30 000 €.
- L'aménagement des parcs d'activité est un autre levier d'action. OBC poursuit ses investissements pour accueillir de nouvelles entreprises et permettre le développement de celles déjà installées. Ces investissements importants, dont les retombées financières sont désormais plus limitées (cf l'impact fiscal), L'optimisation du foncier découlant de la loi ZAN doit amener le conseil communautaire à s'interroger sur le prix proposé sur les différents parcs. Les subventions d'équilibre au budget parcs étant réguliers, il est proposé d'envisager une évolution significative des prix de vente de foncier en référence avec les prix des territoires voisins et des prix du marché. La commission fera des propositions en vue du conseil communautaire du 19 décembre prochain.
- Pour le budget mobilité, il est par contre proposé de ne pas augmenter le versement mobilité, car les recettes couvrent les dépenses.




# La poursuite du désendettement

- Pour la 9<sup>ème</sup> année consécutive le projet de budget primitif prévoit une baisse de l'endettement de la collectivité. Cela permet de préserver l'avenir, en conservant une capacité de se réendetter en cas d'urgente nécessité,
- Le poids de la fibre (8,4 M € sur la totalité de l'opération) est toujours important (750 000 € par an jusque 2026) et a été financé sur fonds propres. La fin de cet investissement permettra au prochain mandat de dégager des marges de manœuvre supplémentaires, en complémentent de ce qui est indiqué ci-dessous.

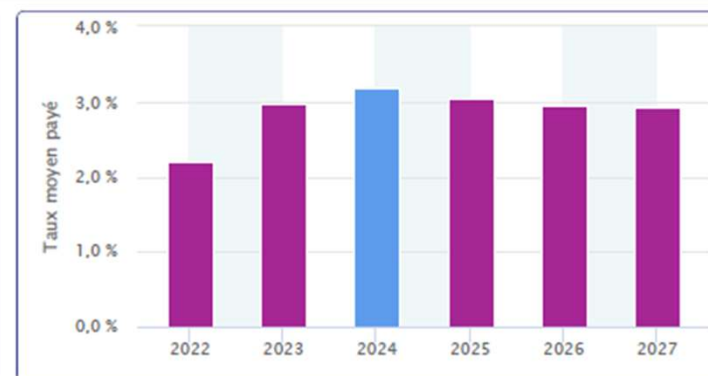
 Notionnel	Nombre de financements	18	<b>5 781 192,10 €</b> <b>CRD</b> (au 31/12/2024)
	Durée de vie résiduelle	24 ans et 1 mois	
	Durée de vie résiduelle moyenne	13 ans et 5 mois	

 Risque	Taux fixe (part de l'encours)	79,17 %	<b>3,19 %</b> <b>Taux d'intérêt moyen</b> (30E/360, exercice 2024)
	Taux variable (part de l'encours)	20,83 %	
	Taux structuré (part de l'encours)	0,00 %	

 Annuités	Capital	592 565,07 €	<b>782 091,10 €</b> <b>Annuité</b> (due sur l'exercice 2024)
	Intérêts	189 526,03 €	
	ICNE au 31/12/2024	31 398,92 € *	

 Marché	Éster	2,82 %* ↘	<b>2,72 %</b> <b>Taux fixe 15 ans</b> (2,28 % au 01/01/2024) ↗
	Taux fixe 10 ans	2,72 % ↗	
	Taux fixe 20 ans	2,72 % ↗	

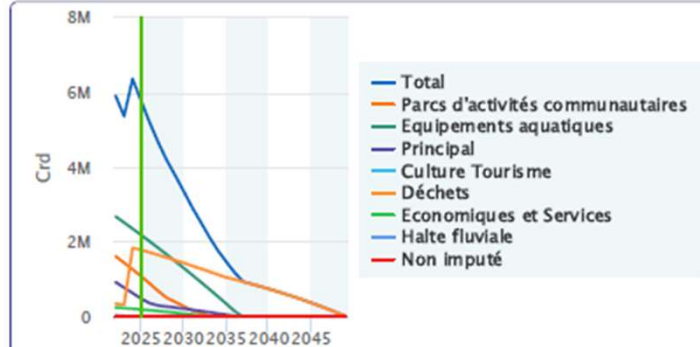
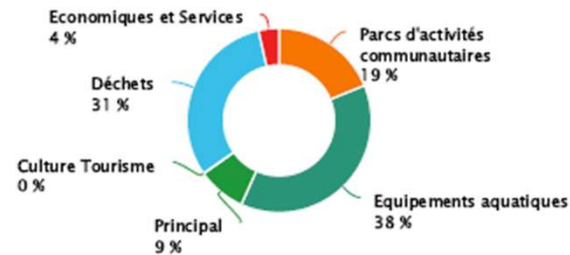
### EVOLUTION DU CAPITAL RESTANT DÛ ET DU TAUX MOYEN SUR LES 5 PROCHAINES ANNEES



# DETTE

## REPARTITION PAR BUDGET

### Répartition par budget au 31/12/2024



Budget	Nb. emprunts	Durée de vie moyenne	Durée de vie résiduelle	Date d'échéance	Taux moyen	Encours	Poids
Equipements aquatiques	1	6 ans	11 ans et 7 mois	01/08/2036	1,61 %	2 190 979,35 €	37,90 %
Déchets	2	12 ans et 6 mois	24 ans et 1 mois	01/02/2049	3,53 %	1 800 327,19 €	31,14 %
Parcs d'activités communautaires	4	3 ans et 4 mois	8 ans et 5 mois	30/05/2033	4,98 %	1 089 066,02 €	18,84 %
Principal	8	4 ans et 9 mois	11 ans et 7 mois	15/07/2036	4,16 %	492 522,94 €	8,52 %

<https://tael.taelys.com/tael/reports/print-section/7103015b-2c5e-4880-91c5-e186df9fd311>

1/5

31/10/2024 11:20

Tael - Dette et financement

Economiques et Services	1	4 ans et 7 mois	8 ans et 6 mois	01/07/2033	4,67 %	206 127,94 €	3,57 %
Culture Tourisme	2	3 mois	6 mois	15/07/2025	3,71 %	2 168,66 €	0,04 %
	18					5 781 192,10 €	100,00 %



Date	Capital restant dû	Evolution	Evolution (%)
31/12/2022	5 375 453,99 €	-	-
31/12/2023	6 373 757,17 €	998 303,18 €	18,57 %
31/12/2024	5 781 192,10 €	405 738,11 €	7,55 %

<https://tael.taelys.com/tael/reports/print-section/7103015b-2c5e-4880-91c5-e186df9fd311>

2/5

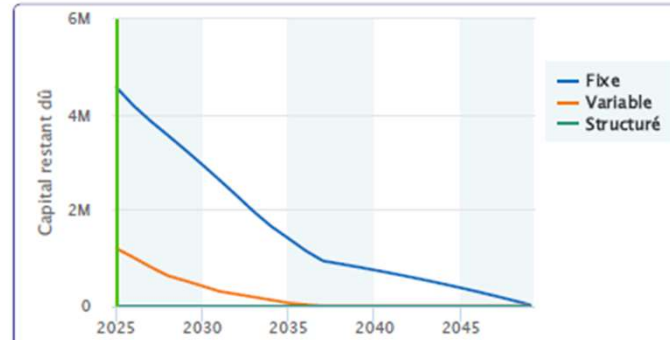
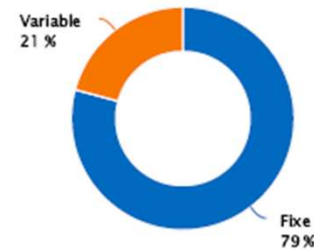
31/10/2024 11:20

Tael - Dette et financement

31/12/2025	5 206 837,03 €	-168 616,96 €	-3,14 %
31/12/2026	4 681 918,39 €	-693 535,60 €	-12,90 %
31/12/2027	4 203 611,11 €	-1 171 842,88 €	-21,80 %
31/12/2028	3 793 210,40 €	-1 582 243,59 €	-29,43 %
31/12/2029	3 371 396,05 €	-2 004 057,94 €	-37,28 %
31/12/2030	2 937 659,31 €	-2 437 794,68 €	-45,35 %
31/12/2031	2 549 556,05 €	-2 825 897,94 €	-52,57 %
31/12/2032	2 151 768,61 €	-3 223 685,38 €	-59,97 %
31/12/2033	1 787 269,11 €	-3 588 184,88 €	-66,75 %

## REPARTITION PAR RISQUE

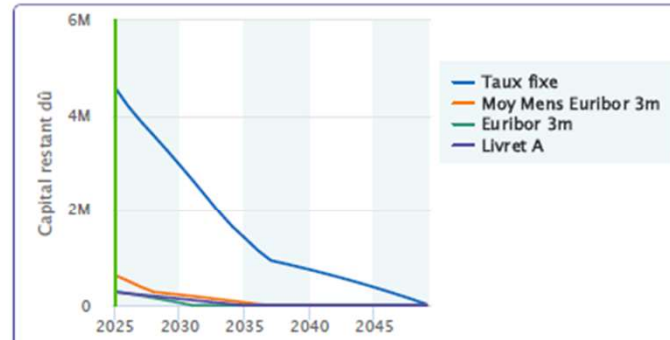
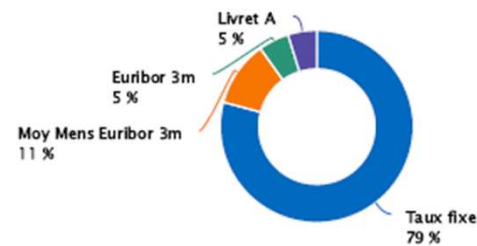
Répartition par risque au 31/12/2024



Indexation	CRD	Poids	Nombre	Taux moyen	Intérêts de l'exercice	Durée résiduelle	Crd au 31/10/2024
Fixe	4 576 806,12 €	79,17 %	14	2,67 %	120 466,29 €	24 ans 1 mois et 1 jour	4 576 806,12 €
Variable	1 204 385,98 €	20,83 %	4	5,15 %	68 898,41 €	11 ans 6 mois et 1 jour	1 204 385,98 €

## REPARTITION PAR INDEXATION

Répartition par index au 31/12/2024



Indexation	CRD	Poids	Nombre de lignes
Taux fixe	4 576 806,12 €	79,17 %	14
Moy Mens Euribor 3m	631 496,25 €	10,92 %	2
Euribor 3m	294 389,73 €	5,09 %	1
Livret A	278 500,00 €	4,82 %	1

# Quelle fiscalité pour 2025?

- Pour la fiscalité des entreprises, le taux a été modifié en 2024 (passant de 23,41% à 23,64%) après 4 ans de maintien à 23,41%. Le taux de CFE n'a évolué que de 1,21% en 7 ans alors que l'inflation a été en cumulé d'environ de 18%.
- Le projet de budget a été réalisé sur la base d'une augmentation minimale de 2%. Le conseil est invité à se prononcer sur une augmentation à 4%, voire plus suite à la demande de simulation sollicitée par la commission finances, (cf tableau ci-après pour le détail) de l'ensemble de la fiscalité.
- En synthèse (*comparaison entre la proposition 2 %et 4% et la CFU théorique 2024 de 1 123 099 €*):
  - une augmentation de 2% génère un complément de produit de 232 639 €
  - une augmentation de 4% génère un complément de produit de 321 289 €
- Les taux de fiscalité 2025 avec le produit attendu seront proposés lors du conseil du 19 décembre et votés définitivement début 2025.



# Quelle fiscalité pour 2025 ?

chapitre	CA 2016 (les 3 CC)	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CFU 2023	BP 2024	CFU 2024 (sous réserve)	Choix à réaliser pour finaliser le BP 2025 en décembre 2024			
											BP 2025 (projection sans vote nvelle fiscalité)	BP 2025 (projection AVEC 2% augmentation)	projection AVEC 3% augmentation	projection AVEC 4% augmentation
Fiscalité avec vote du taux (TH/TF/CFE)	7 396 706,00	7 126 121,00	7 560 815,00	8 138 506,00	8 490 739,00	3 976 623	3 740 465	4 069 469	4 081 370	4 234 598	4 376 566	4 463 019	4 508 754	4 551 669
Fiscalité de transfert (descendante imposée : CVAE)	3 412 634,00	2 752 130,59	2 838 216,69	3 606 529,41	3 455 918,93	3 530 978,81	3 743 153,00	2 245 596,80	1 069 608,00	1 145 492,00	1 182 800,00	1 182 800,00	1 182 800,00	1 182 800,00
Fiscalité de Péréquation (solidarité horizontal : FPIC)	71 704,00	157 113,00	76 477,00	- 6 858,00	32 299,00	580 140,00	- 120 306,00	- 122 514,00	79 019,00	61 810,00	39 019,00	39 019,00	39 019,00	39 019,00
Attribution de Compensation (reversement aux communes)	- 4 713 999,63	- 4 893 310,60	- 4 399 783,00	- 4 399 642,00	- 4 222 733,00	- 4 212 671,00	- 4 258 676,00	- 4 313 801,00	- 4 324 100,00	- 4 318 801,00	- 4 329 100,00	- 4 329 100,00	- 4 329 100,00	- 4 329 100,00
<b>Total fiscalité des ménages et des entreprises</b>	<b>6 167 044 €</b>	<b>5 142 054 €</b>	<b>6 075 726 €</b>	<b>7 338 535 €</b>	<b>7 756 224 €</b>	<b>3 875 071 €</b>	<b>3 104 636 €</b>	<b>1 878 751 €</b>	<b>905 897 €</b>	<b>1 123 099 €</b>	<b>1 269 285 €</b>	<b>1 355 738 €</b>	<b>1 401 473 €</b>	<b>1 444 388 €</b>
Dotation de Groupement (DGF)	2 542 594,00	2 355 688,00	2 323 100,00	2 338 451,00	2 367 252,00	2 436 826,00	2 397 860,00	2 408 022,00	2 410 000,00	2 470 705,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00	2 400 000,00
Dotation de Compensation (TH/TF/CFE)	453 316,11	510 973,00	516 683,00	581 713,00	603 577,00	2 045 220,00	2 160 020,00	2 605 585,00	2 260 366,00	2 410 888,00	2 375 000,00	2 375 000,00	2 375 000,00	2 375 000,00
Fraction de TVA	-	-	-	-	-	3 690 332,00	4 048 145,00	5 731 399,00	6 857 973,00	7 126 322,00	7 145 000,00	7 145 000,00	7 145 000,00	7 145 000,00
<b>Total dotations de l'ETAT</b>	<b>2 995 910</b>	<b>2 866 661</b>	<b>2 839 783</b>	<b>2 920 164</b>	<b>2 970 829</b>	<b>8 172 378</b>	<b>8 606 025</b>	<b>10 745 006</b>	<b>11 528 339</b>	<b>12 007 915</b>	<b>11 920 000</b>	<b>11 920 000</b>	<b>11 920 000</b>	<b>11 920 000</b>
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>9 162 954</b>	<b>8 008 715</b>	<b>8 915 509</b>	<b>10 258 699</b>	<b>10 727 053</b>	<b>12 047 449</b>	<b>11 710 661</b>	<b>12 623 757</b>	<b>12 434 236</b>	<b>13 131 014</b>	<b>13 189 285</b>	<b>13 275 738</b>	<b>13 321 473</b>	<b>13 364 388</b>
								Evolution en fonction du CFU 2024			58 271	144 724	190 459	233 374

Par exemple une augmentation de la fiscalité de 4% pour les ménages génèrerait près de 100 000 € (y compris l'évolution des bases) soit un montant moyen par habitant de 2,5 € (dont 1,5 € d'évolution des bases).